

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT : HAUTE  
VIENNE  
Arrondissement :  
LIMOGES  
Canton :  
CONDAT/VIENNE  
Syndicat : SIVOM  
SOLIGNAC – LE  
VIGEN

Délibération n° 2025DELSIV009  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU SIVOM SOLIGNAC LE VIGEN  
Séance publique du 3 décembre 2025

Les membres du Comité du SIVOM régulièrement convoqués se sont réunis à la salle du Moulin de Solignac après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Alexandre PORTHEAULT, Président.

**Présents :** Mme COMES,  
MM.BONNET, CHAZELAS, POISON, PORTHEAULT, RECORD,  
AUFORT, AUXEMERY

**Absents :**

M. BIASSE,  
Mme GRAPTON  
Mme BAUDOU  
M. COLDEBOEUF

M. a été élu secrétaire de séance : Maryvonne COMES

Nombres de membres	
En Exercice	12
Présents	8
Votants	8
Date de convocation	
27/11/2025	
Date d'affichage	
27/11/2025	

**Objet de la délibération :**

Autorisation de signature pour une convention de refacturation

Le stade du Vigen n'étant pas de la compétence du SIVOM, les factures d'eau, assainissement et électricité du stade du Vigen ne doivent plus être payées par le SIVOM.

Il est donc nécessaire de refacturer au Vigen les dernières factures reçues, dont les conditions sont définies dans une convention.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Autorise M. le Maire à signer la convention avec Le Vigen et à signer tous les documents et pièces relatifs à ce dossier ;

Pour extrait certifié conforme

Le Président



Alexandre PORTHEAULT

Certifié exécutoire par Alexandre PORTHEAULT, Président  
Compte tenu de la transmission en Préfecture le 09/12/25  
Et la publication le 09/12/25  
Le Président,



Envoyé en préfecture le 09/12/2025

Reçu en préfecture le 09/12/2025

Publié le

S<sup>2</sup>LO

ID : 087-248719205-20251209-2025DELSIV009-DE